

ctions Unies

termes d'importance, précédée seulement de celles des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie. Nous payons toujours notre quote-part annuelle complète, à temps et sans condition.

Le Canada est membre de diverses agences spécialisées des Nations Unies, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et le Haut Commissariat pour les réfugiés. Il soutient également le Fonds monétaire international, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et

d'autres organes, aux travaux desquels il participe.

Le maintien de la paix est l'une des fonctions les plus connues des Nations Unies. Depuis la fin des années 1940, quelque 80 000 Canadiens ont pris part à des opérations de paix ou humanitaires, à petite ou à grande échelle, dans le monde entier. De la supervision en 1948 des élections en Corée et de l'observation du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan en 1949 aux missions actuelles de maintien de la paix au Timor oriental, en Sierra Leone, en Bosnie et au Kosovo, le Canada a participé à la majorité des opérations de soutien de la paix mandatées et sanctionnées par les Nations Unies.

Le Canada croit que la promotion du concept de la sécurité humaine est un élément essentiel du rôle des Nations Unies. Nos efforts en vue d'améliorer la protection des civils dans les conflits armés constituent l'une des initiatives en matière de sécurité humaine lancées par le Canada aux Nations Unies. Sous la présidence du Canada en février 1999, le Conseil de sécurité a débattu cette question et a demandé au secrétaire général de préparer un rapport. Publié en septembre, ce rapport contient des recommandations concrètes visant à protéger les civils dans des situations de conflit. Le Canada et d'autres pays travaillent maintenant à la mise en oeuvre de ces recommandations.

Comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy lors de son allocution à l'ouverture de la 54^e session de l'Assemblée générale en septembre dernier, « Si nous tous, autant que nous sommes, voulons aspirer à la paix et à la sécurité, il faut avant tout pouvoir faire fond sur des Nations Unies fortes et efficaces, qui s'attachent à atteindre cet objectif. Nous, peuples des Nations Unies, devons être résolus à conjuguer nos efforts pour y parvenir ». ●

Le Canada a sept missions diplomatiques accréditées auprès de l'ONU :

- **NEW YORK** — responsable de l'ensemble des relations avec les Nations Unies et les pays membres, y compris le Conseil de sécurité et l'unité Opérations de maintien de la paix;
- **GENÈVE** — responsable des relations avec les bureaux des Nations Unies à Genève, notamment le Haut Commissariat pour les réfugiés, la Commission des droits de l'homme et la Conférence sur le désarmement;
- **MONTRÉAL** — responsable des relations avec l'Organisation de l'aviation civile internationale;
- **NAIROBI** — responsable des relations avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- **PARIS** — responsable des relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- **ROME** — responsable des relations avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture;
- **VIENNE** — responsable des relations avec les bureaux des Nations Unies à Vienne, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pour plus d'information sur le rôle du Canada au sein du système onusien, visitez le : www.dfait-maeci.gc.ca/onu2000un/menu.htm

Pour des renseignements sur les Nations Unies, visitez le : www.un.org/french

• 1985

Année qui marque un réchauffement des relations canado-américaines et ouvre la voie au début des négociations sur le libre-échange entre les deux pays, le 22 mai 1986. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est conclu à la fin de 1988 avant d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

Le 6 JUILLET, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Clark annonce une série de sanctions contre l'Afrique du Sud, parmi lesquelles une interdiction de vendre à la police sud-africaine des ordinateurs et d'autres appareils sensibles. Le 22 octobre, à la demande du Canada, les chefs de gouvernement du Commonwealth en réunion à Nassau exhortent Pretoria à renoncer à l'apartheid et à entreprendre des négociations avec sa majorité noire. En outre, ils élaborent des sanctions économiques limitées. Le lendemain, lors d'une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, le premier ministre Mulroney déclare que le Canada est prêt à imposer à l'Afrique du Sud des sanctions totales pouvant aller jusqu'à la cessation des relations diplomatiques.

photo : MAECI

